

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

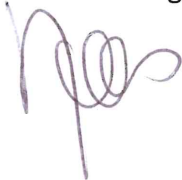
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Alain Herrmann au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurat(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Le conseil municipal,

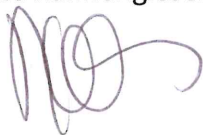
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2026.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026
011 –charges à caractère général	1 522 822.28	1 480 000.00
012 – charges de personnel	1 996 155.84	2 200 000.00
014 – atténuation de produits	245 747.34	210 000.00
023 – virement à la section d'investissement	0.00	900 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	257 627.61	295 000.00
65 – autres charges de gestion courante	929 635.36	1 218 000.00
66 – charges financières	147 657.72	145 000.00
67 – charges exceptionnelles	0.00	1 000.00
68 – Dotation provisions	0.00	1 000.00
TOTAL	5 099 646.15	6 450 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026
002 – excédent antérieur reporté	150 000.00	150 000.00
013 – atténuations des charges	0.00	0.00
042 – opérations d'ordre de transfert	6 118.35	20 000.00
70 – produits des services	344 793.99	339 000.00
73 – impôts et taxes	572 803.00	505 000.00
731 – Fiscalité locale	4 433 985.20	4 455 000.00
74 – dotations et participations	571 186.49	700 000.00
75 – autres produits de gestion courante	280 553.38	280 000.00
76 – produits financiers	4.13	0.00
77 – produits exceptionnels	861.31	0.00
78- reprises sur amortissements	926.53	1 000.00
TOTAL	6 361 232.38	6 450 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2025	BP 2026
040 – opérations d'ordre de transfert	6 118.35	20 000.00
041 – opérations patrimoniales	333 165.35	295 000.00
10 – dotations, fonds divers	0.00	0.00
16 – emprunts et cautionnement	1 267 480.66	2 100 000.00
20 – immobilisations incorporelles	23 143.20	17 113.00
21 – immobilisations corporelles	473 676.99	472 498.24
23 – immobilisations en cours	2 070 122.91	992 314.20
TOTAL	4 173 707.46	3 896 925.44

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2025	BP 2026
001 – excédent d'investissement reporté	2 679 673.24	671 543.95
021 – virement section de fonctionnement	0.00	900 000.00
024 – produits de cessions	0.00	0.00
040 – opérations de transfert entre sections	257 627.61	295 000.00
041 – opérations patrimoniales	333 165.35	295 000.00
1068 – affectation	1 071 349.87	1 111 586.23
102 – dotations, fonds divers	397 645.46	643 000.00
13 – subventions d'investissement	100 789.88	741 939.32
16 – emprunts et dettes assimilées	5 000.00	0.00
23 – immobilisation en cours	0.00	0.00
TOTAL	4 845 251.41	4 658 069.50

Le conseil municipal,

après avoir entendu le rapport de la commission finances réunie le 31 mars 2026,

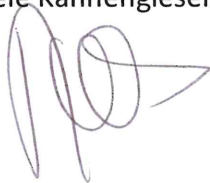
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les dépenses et recettes du Budget Primitif 2026, par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire




Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurat(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

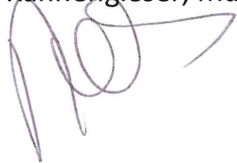
VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal,
après délibération,

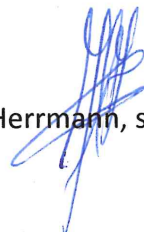
- approuve à l'unanimité, le taux des taxes pour l'année 2026, comme indiqué ci-après :
 - 28.16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 57,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 16.40 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- et rappelle que les taux n'ont pas été augmenté.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurat(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

BUDGET / VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil municipal,

sur avis de la commission finances du 31 mars 2026,

après avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité, l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €	REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €					
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CŒUR VILLAGE	6 929 687 TTC	341 388 TTC	1 528 217 TTC	2 596 103 TTC	2 333 979 TTC	130 000 TTC	
chapitre23 « immobilisations en cours »	5 774 739 HT	284 490 HT	1 273 515 HT	2 163 419 HT	1 944 982 HT	108 333 HT	
SALLE DE GYMNASTIQUE	2 640 000 TTC					840 000 TTC	1 800 000 TTC
chapitre23 « immobilisations en cours »	2 200 000 HT					700 000 HT	1 500 000 HT

- prend acte que pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le président de l'exécutif de l'entité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 16

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2026

Le conseil municipal,

Considérant que les personnes suivantes ne prennent pas part au vote : Michèle Kannengieser, Roger Bodé + procuration de Vincent Fischer, Dominique Driutti, Aurélien Ebel, Geneviève Gabel, Alain Herrmann + procuration de Marianne Boudaud, Jean-Philippe Ruhlmann, Sandra Tournier, Alexandra Wagner, Pia Wolff-Kieffer,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal,

après avoir délibéré,

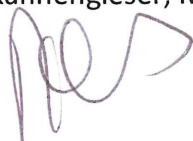
- approuve à l'unanimité, le versement des subventions votées au budget primitif 2026 telles que figurant ci-dessous ;
- précise que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande, à la souscription du contrat d'engagement républicain et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026.

Thématique	Association	Montant de la subvention
SPORT	AS du golf de La Wantzenau	1000 €
	AS du golf de L.W. Pro AM	550 €
	Handigolf	250 €
	Association sportive basket	3000 €
	Club escapade	1500 €
	Club futsal	300 €

	Judo club	2500 €
	Karaté – association budokan	500 €
	Section football	2500 €
	Section football (rattrapage 2025)	2500 €
	Section football (maintenance terrain)	900 €
	Section tennis de table	900 €
	SGW babygym	500 €
	SGW babygym (écoles)	1 300 €
	SGW athlétisme	3000 €
	SGW gymnastique	500 €
	SGW triathlon	4000 €
	SGW volley	700 €
	Tennis club	1500 €
	Waldhof	1000 €
LOISIRS	Amicale de pêche	250 €
	Club seniors	1200 €
	Photo'III	250 €
	Cap sur Jules Verne	250 €
CULTURE	Chœur à cœur	1000 €
	Troupebadour	250 €
	Amitié Saint Yrieix	250 €
	Harmonie municipale	5000 €
JEUNESSE	Fous to art	3000 €
	Association ALT (collège)	3000 €
DIVERS	Amicale des sapeurs-pompiers	500 €
	Amicale don du sang La Wantzenau	500 €
	Association de sauvegarde maisons alsaciennes	100 €
	Association les bords de l'III – le Tilleul	1100 €
	Association WWW	250 €
	Scouts de France	600 €
	Station régionale de protection des oiseaux	1200 €
	Conseil de fabrique	500 €

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire




Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

**CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES
STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Le conseil municipal,

vu la délibération du 23 septembre 2025 autorisant le recours à la Délégation de Service Public,

vu l'article L-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir pris connaissance de la proposition de choix faite par la Commission de Délégation de Service Public réunie le 10 mars 2026,

après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du projet de convention de Délégation de Service Public adressé aux conseillers le 10 mars 2026,

après avoir délibéré,

- valide avec 27 voix pour et 1 voix contre, le choix opéré par Madame la Maire, autorité responsable de la personne publique, de retenir l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), sise 6 rue Martin Bucer à Strasbourg, en tant que délégataire de service public pour la gestion des structures destinées à la petite enfance,
- valide à l'unanimité, le projet de contrat de délégation joint à la présente délibération,
- et autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer la convention de Délégation de Service Public – petite enfance et tous documents y afférents.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

**CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES
STRUCTURES ENFANCE**

Le conseil municipal,

vu la délibération du 23 septembre 2025 autorisant le recours à la délégation de service public,

vu l'article L-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir pris connaissance de la proposition de choix faite par la Commission de Délégation de Service Public réunie le 30 mars 2026,

après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du projet de convention de Délégation de Service Public adressé aux conseillers le 30 mars 2026,

après avoir délibéré,

- valide avec 27 voix pour et 1 voix contre, le choix opéré par Madame la Maire, autorité responsable de la personne publique, de retenir l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), sise 6 rue Martin Bucer à Strasbourg, en tant que délégataire de service public pour la gestion des structures destinées à l'enfance,
- valide à l'unanimité, le projet de contrat de délégation joint à la présente délibération,
- et autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer la Convention de Délégation de Service Public - enfance et tous documents y afférents.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

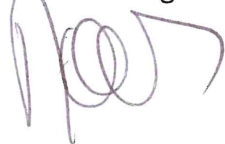
SUBVENTION A L'AGES POUR LA GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance, pour l'année 2026, pour un montant maximum de 255 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de notre structure enfance, pour l'année 2026, pour un montant maximum de 410 000 €.
- et autorise Madame le Maire à signer, le cas échéant, les documents y afférents.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

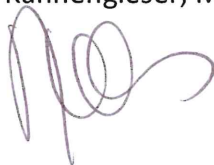
SUBVENTION A LA FDMJC POUR L'ANIMATION JEUNESSE

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) en charge de l'animation jeunesse, pour l'année 2026, pour un montant maximum de 82 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), pour l'année 2026 et, pour un montant de 1000 € au titre de la participation au financement des stages BAFA pour les jeunes inscrits à l'animation jeunesse.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
LOCATIFS AIDES, RUE DU SCHWEMMLOCH**

Le conseil municipal,
considérant l'ensemble de la réglementation et des obligations pesant sur la commune de
La Wantzenau en matière de construction de logements locatifs aidés,
considérant les difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour équilibrer financièrement la
réalisation des logements aidés en raison des crises affectant le marché de l'immobilier et de la
construction,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de verser directement à la société HABITATION MODERNE une participation financière de 50 000 € pour la création de 10 logements locatifs aidés dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur un terrain situé rue du Schwemmloch, lot n°6, à La Wantzenau,
- précise que les crédits nécessaires à cette participation sont inscrits au Budget Primitif 2026,
- et autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents se rapportant à cette opération.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

**FONDS DE CONCOURS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'ESPACE CULTUREL
ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU**

Le conseil municipal,

vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de La Wantzenau possède la salle de spectacle dénommée « le Fil d'Eau » pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire, après avoir délibéré,

- sollicite à l'unanimité, un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « le Fil d'Eau » à hauteur de 10 000 €,
- et autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES

Le conseil municipal,

vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

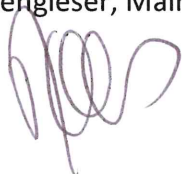
vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la création de 8 postes temporaires d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs à temps complet en fonction de l'affectation retenue, pouvant être pourvus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurat(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

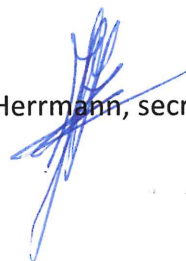
- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent de rédacteur territorial, titulaire (catégorie B) à temps complet.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le conseil municipal,

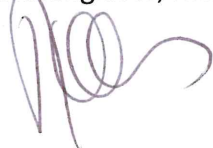
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent de technicien territorial, titulaire (catégorie B), à temps complet.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le conseil municipal,

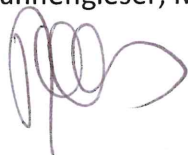
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-12 et L2123-14,

après avoir délibéré,

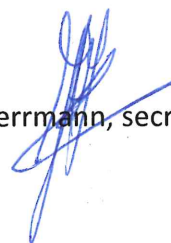
- décide à l'unanimité, d'approuver les dispositions relatives à la formation des élus de la commune, telles que relatées ci-dessous :
 - les formations portant sur le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, les finances publiques locales, l'urbanisme et l'aménagement, la commande publique, la transition écologique et les relations avec les administrés seront privilégiées.
 - l'ensemble des formations devra être directement lié à l'exercice du mandat et dispensé par des organismes agréés de l'Etat.
 - les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement selon l'article L2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - les demandes de formation devront faire l'objet d'un accord préalable du Maire.
- dit que les crédits nécessaires à la formation des élus sont et seront inscrits chaque année au budget primitif.
- et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives aux actions de formation des élus.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 / COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 32-1,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 57 agents,

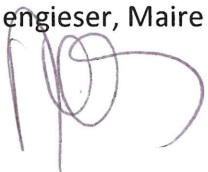
Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

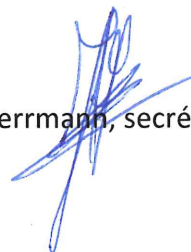
- décide à l'unanimité, de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (3) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- décide à l'unanimité, d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel,
- décide à l'unanimité, le recueil par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du Comité Social Territorial résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité,
- décide que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

CHASSE / NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES DU LOT DE CHASSE N°3

Le Conseil Municipal,

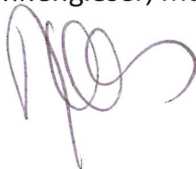
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable pour les permissionnaires de chasse suivants relatifs au lot de chasse n°3 du ban communal de La Wantzenau : Messieurs Patrick Weber, Alexandre Carinhas Teixeira, Emmanuel Heim et Ludovic Blaise.
- et prend acte du retrait des 4 permissionnaires suivant : Alexandre Kennel, Brice Luppert, Nicolas Wimmer et Florent Bernard.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

**CRECHE LA CRAPAHUTTE / AVIS A DONNER SUR L'OUVERTURE D'UNE PLACE
SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 18 de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi en vigueur depuis le 1er janvier 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la demande d'accueil de jeunes enfants sur le territoire communal est forte et nécessite donc le développement de solutions adaptées,

Considérant la demande, en date du 29 janvier 2026, de la micro-crèche « La Crapa'hutte », 1 place de la Poste à La Wantzenau,

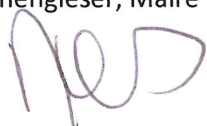
Après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'ouverture d'une place supplémentaire, passant la capacité d'accueil de 11 à 12 places, formulée par la micro-crèche « La Crapa'hutte », 1 place de la Poste à La Wantzenau.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

sous la présidence de Madame Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : Mme Marianne Boudaud a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Vincent Fischer a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Emma Merheb a donné procuration à Mme Pia Wolff-Kieffer
Mme Linda Molki a donné procuration à M. Jean-Philippe Ruhlmann

Absent(s) : Mme Valentine Ronzino

Nombre de votants : 28

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

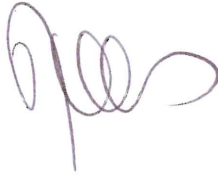
- approuve à l'unanimité, la liste de contribuables qui sera proposée au Directeur Régional des Finances Publiques pour être membres de la commission communale des impôts directs, en plus du Maire ou de son adjoint délégué, telle que présentée ci-dessous :

1. Michèle Kannengieser
2. Alain Herrmann
3. Katia Bossuyt
4. Roger Bodé
5. Pia Wolff
6. Nicolas Eschbach
7. Geneviève Gabel
8. François Vix
9. Marianne Boudaud
10. Marc Brigeot
11. Dominique Driutti
12. Aurélien Ebel
13. Vincent Fischer
14. Sylvie Kleinpeter
15. Emma Merheb
16. Camille Meyer
17. Linda Molki
18. Harmony Oberlé-Barbier
19. Jean-Philippe Pasquier

20. Nathan Petit
21. Marie-Louise Picard
22. Valentine Ronzino
23. Alban Roth
24. Jean-Philippe Ruhlmann
25. Anne Sander
26. Christine Stroh
27. Sandra Tournier
28. Lucien Trompeter
29. Alexandra Wagner
30. Thierry Hoffmann
31. Frédéric Heinrich
32. Philippe Ribeyre

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 16 avril 2026

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 16 avril 2026
Publié sur le site internet de la commune le 16 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.